

Date: 27/09/2023

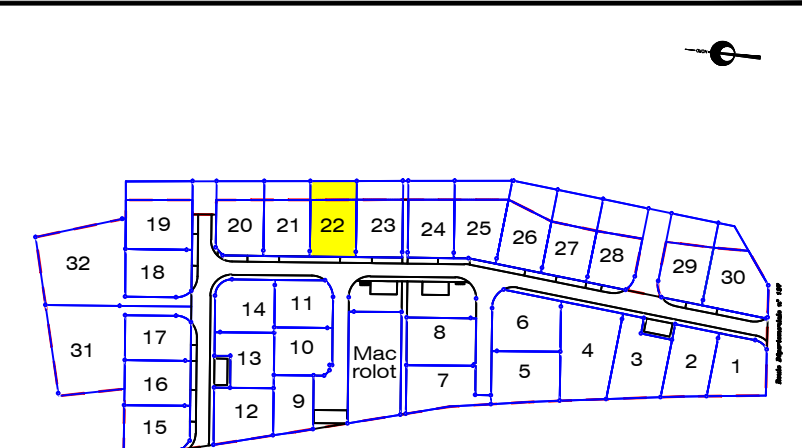
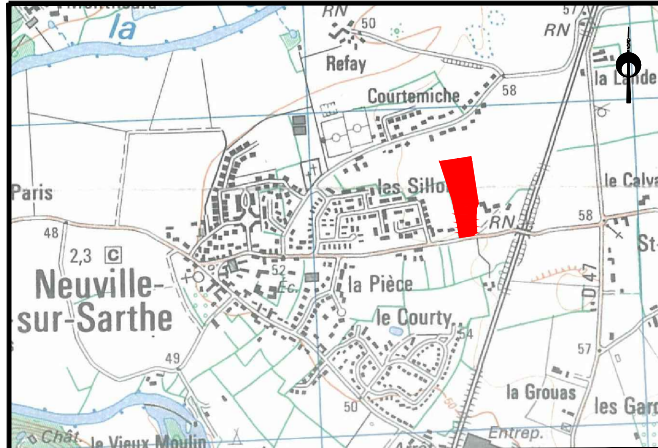
**PLAN DE VENTE LOT n°22**

Cadastre : AC n°255  
Et AC n°256

Superficie Arpentée : 377 m<sup>2</sup>  
Superficie hors lot : 124 m<sup>2</sup> Surface de plancher : 190 m<sup>2</sup>

PLAN DE SITUATION - Sans échelle

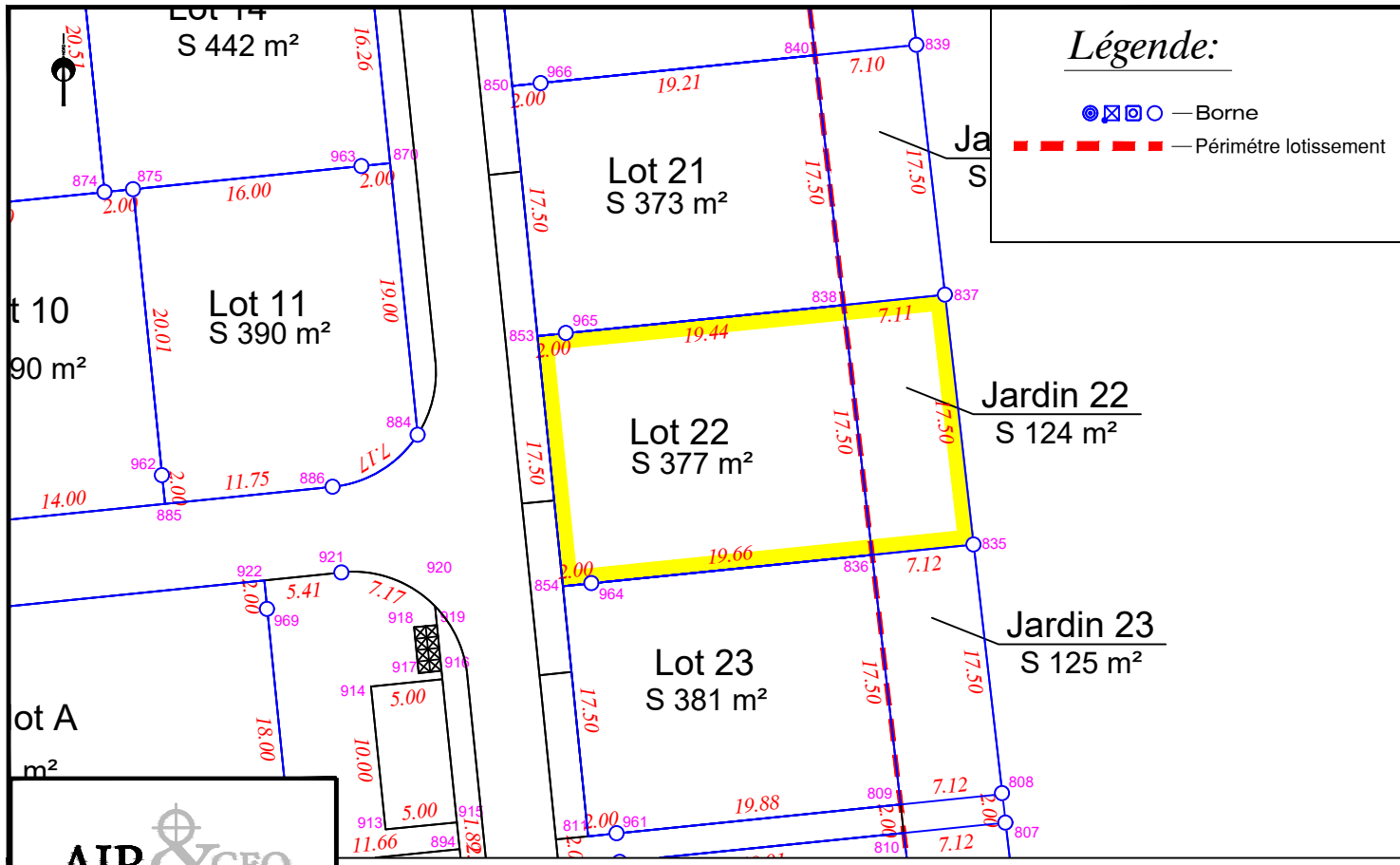
PLAN D'ENSEMBLE - Sans échelle



Aménageur  
FONCIER AMÉNAGEMENT  
3 Rue René Hatet,  
72100 Le Mans

Géomètre  
AIR&GÉO LE MANS  
74 Avenue du Général de Gaulle  
72000 Le Mans, lemans@airgeo.fr

PLAN DE BORNAGE- Echelle: 1/500

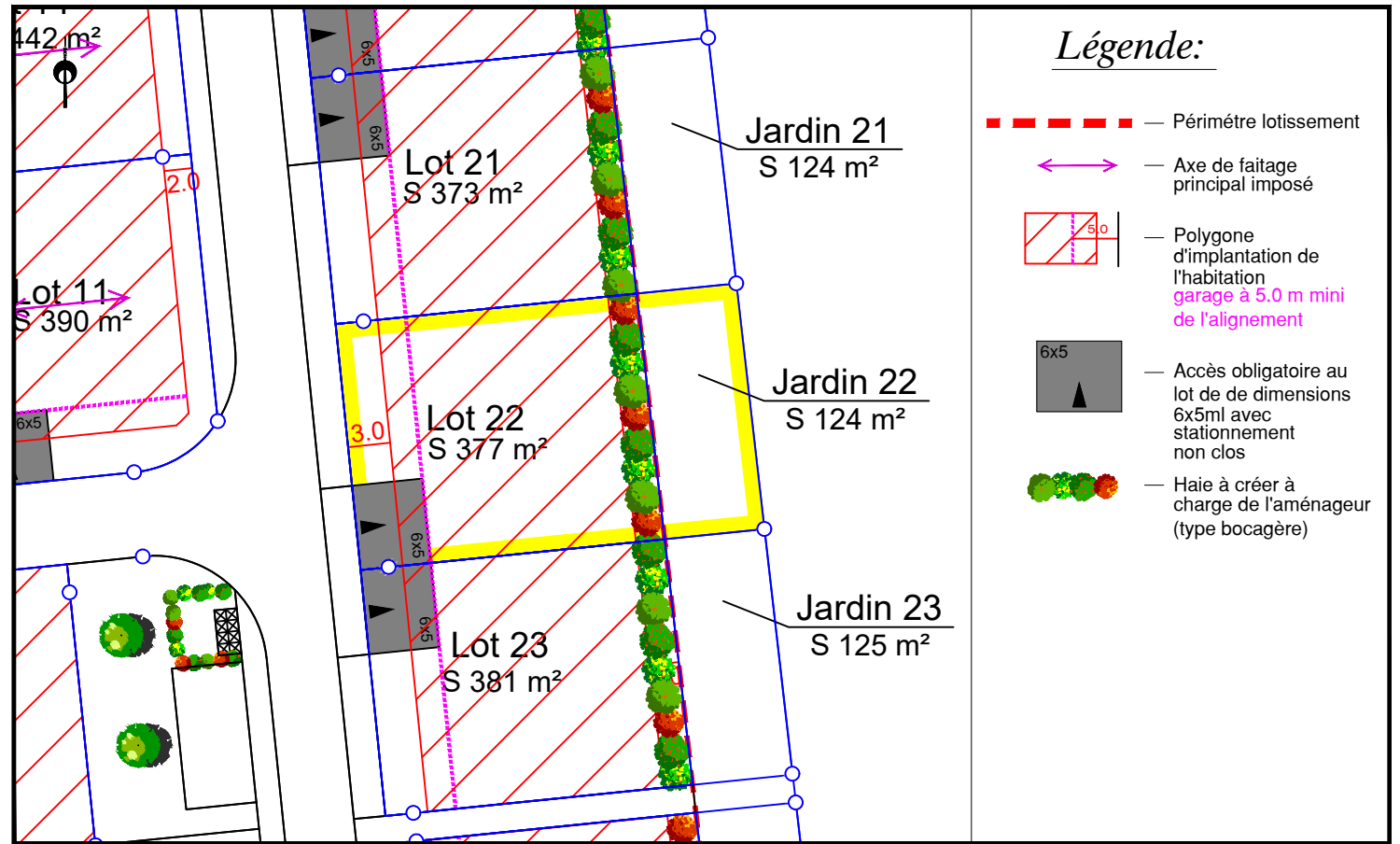


**Légende:**  
● ⊠ ⊞ ⊙ — Borne  
- - - - - Périmétre lotissement

**AIR&GÉO**  
Aménagement Ingénierie Réalisation  
Géomètres-Experts-Fonciers  
74 avenue du Général de Gaulle - 72000 LE MANS  
Tél. 02 43 81 47 28 / Fax. 02 43 81 70 54 / lemans@airgeo.fr

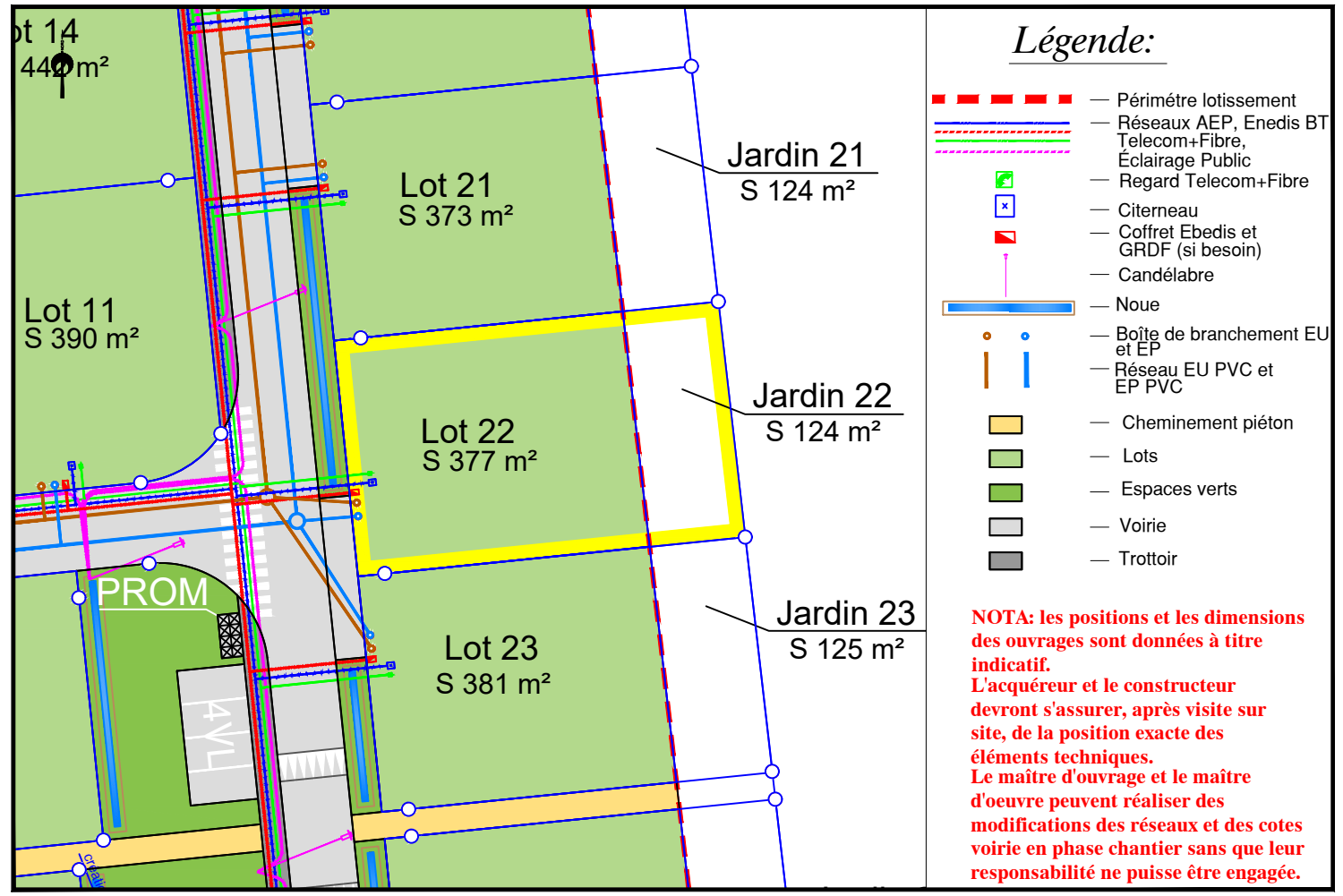
NOTA: L'utilisateur est tenu de veiller à la stabilité des bornes, piquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

EXTRAIT DU REGLEMENT GRAPHIQUE- Echelle: 1/500



**Légende:**  
- - - - - Périmétre lotissement  
↔ — Axe de faitage principal imposé  
[ ] — Polygone d'implantation de l'habitation garage à 5.0 m mini de l'alignement  
6x5 — Accès obligatoire au lot de dimensions 6x5ml avec stationnement non clos  
[ ] — Haie à créer à charge de l'aménageur (type bocagère)

EXTRAIT DE PLANS VRD - Echelle: 1/500



**Légende:**  
- - - - - Périmétre lotissement  
- - - - - Réseaux AEP, Enedis BT Telecom+Fibre, Éclairage Public  
[ ] — Regard Telecom+Fibre  
[ ] — Citerneau  
[ ] — Coffret Ebedis et GRDF (si besoin)  
[ ] — Candélabre  
[ ] — Noue  
[ ] — Boîte de branchement EU et EP  
[ ] — Réseau EU PVC et EP PVC  
[ ] — Cheminement piéton  
[ ] — Lots  
[ ] — Espaces verts  
[ ] — Voirie  
[ ] — Trottoir

NOTA: les positions et les dimensions des ouvrages sont données à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer, après visite sur site, de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.